

## Quel est le rôle de l'Amap ?

L'Amap de la Lèze est une association Loi 1901, donc composée de bénévoles agissant pour une agriculture locale respectueuse de l'environnement, garante d'une alimentation saine et de grande qualité gustative.

Cette action passe par les liens de partenariat et les relations humaines de solidarité et de partage qui se créent entre consommateurs et paysans, entre les consommateurs eux mêmes.

Le bon fonctionnement de l'Amap dépend donc de la participation de chacun, selon ses possibilités

- aux distributions et permanences en s'inscrivant à l'avance auprès du bureau
- aux visites de ferme
- au recueil des recettes et à la rédaction du bulletin de liaison
- aux manifestations et rencontres organisées par l'Amap ou auxquelles elle participe
- et à ce que vous imaginerez....

### Le bureau

- gère avec les paysans le calendrier des produits proposés.
- rassemble les paiements et les transmet au paysan au fur et à mesure de distributions
- participe au bon déroulement des distributions et permanences
- organise et favorise les relations entre les consommateurs et les paysans (visites, pique-niques, échanges divers etc.).

Cotisation annuelle : **5 € minimum**  
(+ cotisation au réseau Alliance : **15€**)

### Pour connaître d'autres Amap

<http://www.amapreseau-mp.org>

05 62 72 81 13

[contact@amapreseau-mp.org](mailto:contact@amapreseau-mp.org)

## Les produits

### 2006

#### Janvier

**Saucisse Veau porc** N°75– S. Leray

#### Février

**Porc** N°76 – 8 mois R. Harter

#### Mars

**Vache à viande** N°77 7 ans– S. Leray

#### Avril

**Veau** N°78 –5 mois R. Harter  
**Jeune Porc** N°79 – 5 mois S. Leray

#### Mai

**Vache à viande** N°80 – 4 ans R. Harter  
**Agneau** N°81– F. Lauffer  
**Saucisse porc** N°82 – R. Harter

#### Juin

**Veau** N°83 – 10 mois S. Leray  
**Agneau** N°84– F. Lauffer

#### Juillet

**Agneau** N°85– F. Lauffer

#### Août

**pas de distribution**

#### Septembre

**Jeune Porc N°86** – 5 mois S. Leray

**Agneau** N°87– F. Lauffer

#### Octobre

**Bœuf** N°88 -3 ans R. Harter  
**Saucisse porc** n°89 – S. Leray

#### Novembre

**Veau** N°90 – 5 mois R. Harter

#### Décembre

**Bœuf Haché** N°91 – S. Leray  
**Porc** N°92 – 8 mois R. Harter

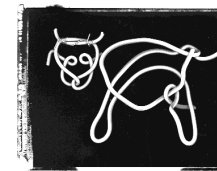
**Chèques à l'ordre du Paysan. N'oubliez pas de noter au dos le numéro de l'animal**

Dernière mise à jour 11-2005

### Informations sur l'association

Venez nous rencontrer aux permanences tous les 1<sup>er</sup> Jeudi de chaque mois à l'Utopia de Tournefeuille de 19 h à 20 h.  
<http://amap31.ouvaton.org>  
[amapleze@zanzibart.com](mailto:amapleze@zanzibart.com)

## AMAP de la Lèze



CONSOMMATEURS ET PAYSANS SOLIDAIRES

### **Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne de la Lèze,**

Des citoyens deviennent acteurs du devenir de l'agriculture et de leur alimentation :

en renforçant une agriculture paysanne locale de qualité, **pour manger bon et sain**, au juste prix, aujourd'hui et dans l'avenir,

en créant un partenariat innovant avec des fermes pratiquant une **agriculture écologique respectueuse de l'environnement, sans OGM, sans engrais chimiques, ni pesticides de synthèse**,

en favorisant les relations entre citadins et paysans pour une **économie solidaire entre la ville et la campagne**.

### **AMAP de la LEZE :**

21, rue Mengaud  
31200 Toulouse



### Quelle quantité de viandes dois-je m'engager à commander ?

Les adhérents s'engagent, sur un an. Ils commandent lors de l'adhésion un **minimum** de 4 caissettes/parts de viande, choisies parmi les animaux proposés sur le calendrier.

### Puis-je compléter ma commande en cours d'année ?

Oui, dans les mêmes conditions que les adhésions.

La gestion des commandes est assurée par les bénévoles du bureau. C'est une lourde tâche. Il est donc indispensable que chaque adhérent s'efforce de prévoir sa consommation annuelle, les compléments de commandes devant rester exceptionnels.

### Comment les paiements et adhésions se font-ils ?

Les caissettes/parts sont payées par chèques libellés à l'ordre du paysan et remis à l'AMAP au moment de l'adhésion ou de la commande supplémentaire.

Les nouvelles adhésions, afin d'éviter les aléas de l'acheminement des chèques par courrier, peuvent être prises le premier jeudi de chaque mois de 19h à 20h à Utopia Tournefeuille et lors des distributions, réunions et manifestations organisées par l'Amap (*Voir le site Internet de l'Amap de la Lèze*). N'oubliez pas d'indiquer le numéro de l'animal au dos du chèque

### Les chèques sont-ils encaissés à la commande ?

Non, Les chèques sont transmis aux paysans par l'Amap **un mois avant la date de**

**distribution**, au moment où le paysan prend rendez-vous avec la salle de découpe.

### Comment la distribution de la viande est elle organisée ?

Les paysans, à réception du paiement, envoient un courrier à chaque consommateur, indiquant le numéro d'identification de la bête, la date et le lieu de la livraison. Ils distribuent ensuite la viande sur Toulouse, à un lieu et heure fixé avec l'AMAP au cinéma Utopia de Tournefeuille.

### Et si je ne peux pas venir la chercher ?

Un ami, un parent peuvent retirer le colis pour vous en cas d'empêchement. Toute caissette non retirée pourra être donnée à une association humanitaire.

### De quoi les caissettes/parts de viande sont-elles composées ?

Toutes les caissettes/parts sont composées de morceaux variés (à bouillir, braiser ou griller), découpés, emballés sous vide, étiquetés et pesés **en salle de découpe agréée.**

### Puis-je demander une demi-caissette/part ?

Non, mais il est facile de partager avec des amis soit une caissette/part, le poids étant noté sur chaque morceau emballé séparément, soit l'ensemble des parts/caissettes sur l'année.

### La viande est-elle biologique ? Puis-je visiter les fermes ?

Tous les producteurs respectent la «Charte des AMAP». Ils sont aussi certifiés en

agriculture biologique et pour la vente directe. L'Amap organise des visites plusieurs fois par an, mais vous pouvez aussi contacter les producteurs et aller les voir directement.

### Combien cela coûte t'il ? :

Le prix de référence est **14 € TTC le kg** soit :

- **Porc, Veau, Bœuf, Vache:**  
caissette de ~ 6 kg = **84 € TTC**
- **Jeune Porc ¼ = 90 € TTC**
- **Mouton ¼ (~ 5 kg) = 70 € TTC**
- **Agneau ¼ (~4 kg) = 56 € TTC**
- **Boeuf haché, Saucisse :**  
caissette de ~5 kg=**70 € TTC**

*N'oubliez pas d'indiquer le numéro de l'animal au dos du chèque*

### Qui sont et où sont les paysans ?

Sabine **LERAY** et Jean Pierre **SIGAUCES**  
La Ferme d'en les près, Les Durieux  
09350 MONTFA  
05 61 60 41 75  
*Veau, bœuf : gascon*  
*Porc : noir gascon*

Renate **HARTER**  
La Vallée, Chemin de Saint Amans  
09 100 ESCOSSE  
05 61 67 63 94  
*Veau, bœuf : gascon*  
*Porcs : Landrace x gascon x duroc*

Fabienne **LAUFFER** (Coordination producteurs)  
Le Ticol  
09130 DURFORT  
05 61 69 36 62  
*Agneaux : manèche (basque)*